

ORGANIGRAMME DE L'ONATEL

L'ONATEL est dirigé par 4 Directeurs qui ont été nommés par décret portant nomination du Directeur Général et des Directeurs des Départements de l'Office National des Télécommunications « ONATEL-Sp » dont :

- Le Directeur Général ;
- Le Directeur Commercial et d'Exploitation ;
- Le Directeur Administratif et Financier et ;
- Le Directeur Technique.

Il est à noter qu'au dessus de ces Directeurs se trouve le Conseil d'Administration composé de 7 membres nommés par décret présidentiel et le Ministre en charge des Télécommunications au Burundi.

Chaque Département est composé des Services qui à leur tour comprennent les Sections.

Le Département Commercial et d'Exploitation comprend 5 Services dont :

- Les chargés des régions ;
- Le Service Clients et Marketing ;
- Le Service Recouvrement ;
- Le Service Ventes ;
- Le Service Interconnexion.

Le Département Administratif et Financier comprend 4 Services dont :

- Le Service Logistique ;
- Le Service Gestion des Ressources Humaines ;
- Le Service Comptabilité et Finances ;
- Le Service Contrôle de Gestion.

Le Département Technique comprend 7 Services dont :

- Le Service Informatique ;
- Le Service Internet ;
- Le Service de Transmission ;
- Le Service de Commutation ;
- Le Service Exploitation et Maintenance du réseau Mobile ;
- Le Service Energie, Environnement et Bâtiment (E.EB) ;
- Le Service des Lignes.